



CONSEIL DE SAISON :

LA MISE A L'HERBE ET LE DEPRIMAGE

[Voir la vidéo sur la mise à l'herbe](#)

Faut-il sortir tous les lots d'animaux ?

Non, mettre à l'herbe ne veut pas dire sortir tous les troupeaux à la fois. Cependant, il est impératif de sortir quelques lots dès les 300°C sur les parcelles précoces, pour ne pas se faire dépasser par l'herbe par la suite.

Sur quelles parcelles réaliser la mise à l'herbe ?

Sur des parcelles précoces de la surface de base (surface uniquement pâturée) et sur les surfaces à déprimer, selon la pousse de l'herbe. Pendant 10-15 jours, il sera important d'assurer la transition alimentaire en apportant un fourrage sec. En ovin, il n'est pas nécessaire d'attendre 300°C pour la mise à l'herbe. Les transitions pour les brebis allaitantes peuvent commencer dès maintenant.

Il est conseillé de réaliser une transition alimentaire en mettant du foin à disposition aux animaux et ce pendant 15 jours.

C'est quoi le déprimage ?

Le déprimage est le fait de faire pâturer les animaux sur des prairies destinées à la fauche (principalement foin). Cela permet de nourrir ses animaux durant une période peu poussante et même de décaler les périodes de récolte du foin, en conservant des valeurs alimentaires comparables.

Tant que les animaux pâturent ces parcelles avant que les épis des graminées ne se soient formés, il n'y a aucun impact sur le rendement de la prairie en foin. Par contre, dès qu'on atteint le stade épi 5 cm, les bovins et encore plus tôt les ovins, ont la capacité de consommer l'épi en formation (qui se situe à 5 cm du sol pour les bovins et dès 3 cm pour les ovins). On ne parle plus de déprimage mais d'épétage. Pour la majorité des graminées pour lesquels l'épi sera consommé, il n'y aura pas de nouvel épi et les repousses seront feuillues. On obtient alors un foin de meilleure qualité alimentaire mais les rendements seront réduits de 30 à 50%.

Quand le stade épi 5 cm est-il atteint ?

Ce stade n'est pas atteint au même moment pour toutes les graminées (de la même façon que l'épiaison ne se réalise pas à la même date pour toutes les espèces).

- espèces les plus précoces : à partir 500°C (RGA, RGI, RGH)
- espèces plus tardives : après 600°C (dactyle, fétuque...)

Selon la composition de vos prairies, l'arrêt du déprimage n'interviendra pas au même moment !

Faut-il lâcher sur une prairie de pâture ou déprimer une parcelle de foin ?

L'important c'est de mettre à l'herbe sur une prairie portante sur laquelle les animaux ne vont pas trop marquer le couvert végétal avec leurs pieds.

A partir du moment où l'herbe présente une couleur bien verte et que sa hauteur atteint la cheville, le pâturage peut se réaliser indifféremment sur un paddock de la surface de base ou en déprimage de foin. Après le déprimage, il est conseillé d'apporter 30 à 40 unités d'azote par hectare pour sécuriser le rendement.

Quel repère visuel pour décider de sortir les animaux d'un paddock ?

Lors de l'entrée sur un paddock, **l'herbe est verte (1)**, au fur et à mesure que les animaux consomment les feuilles, on constate que la couleur générale de la prairie s'éclaircit. Il ne faut surtout pas attendre que le couvert végétal devienne presque blanc, car la quantité d'herbe disponible devient trop faible et les repousses seront très tardives.

Le bon repère visuel pour sortir du paddock c'est lorsque **la prairie est encore vert clair (2)**. Un autre signal vous alerte si vous faites vraiment pâturer les bovins trop ras, celui-ci n'est plus visuel mais très sonore : il s'agit des beuglements !



Consulter les avertissements de gestion de l'herbe

Contacts pour plus d'information :

- Chambre d'Agriculture de la Corrèze : **Stéphane MARTIGNAC**, 05 55 21 55 58, stephane.martignac@correze.chambagri.fr
- Chambre d'Agriculture de la Creuse: **Hervé FEUGERE**, 05 55 61 50 00, herve.feugere@creuse.chambagri.fr
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne : **Claire BRAJOT**, 05 87 50 40 57, claire.brajot@haute-vienne.chambagri.fr
- Coop de France Limousin : **Jean-Luc PRZEWOZNY**, 05 55 79 65 73, aro.lim@orange.fr

Fiche rédigée par les Chambres d'Agriculture du Limousin et Coop de France Limousin, dans le cadre du Programme Structurel Herbe et Fourrages, avec le soutien financier de l'Europe et du Conseil Régional du Limousin.



Parce que l'herbe paturée restera le fourrage le plus économique